

Nigeria, d'un système universitaire dominé par les établissements publics aux initiatives politiques favorables à l'essor des universités privées : moteurs et entraves

par

Gboyega Ilusanya et S.A. Oyebade

Institut national nigérian de planification

et d'administration éducatives (NIEPA) et Université de Lagos, Nigeria

L'objet de cet article était d'identifier les moteurs et les entraves à l'œuvre dans l'émergence et l'essor du système universitaire privé au Nigeria. Trois axes de recherche ont ainsi été définis pour orienter notre analyse, à savoir la structure des inscriptions dans sept universités privées établies avant 2003, les demandes d'inscription préférentielles des étudiants, et enfin les facteurs ayant favorisé ou entravé l'émergence et le développement du système universitaire privé au Nigeria. Notre base de données a été constituée à partir de publications, de rapports de recherche, de communiqués officiels, de notes de synthèse, d'articles de presse et de sites Internet, puis nous avons procédé à une analyse qualitative de ces données, étayée par une série de tableaux et de simples calculs de pourcentages. La conclusion de notre étude est la suivante : ayant tout d'abord subi un net repli dans les années 80, le système universitaire privé au Nigeria est à l'heure actuelle en pleine expansion, en raison de l'incapacité évidente du système public à faire face à de nombreux problèmes liés notamment à l'accès, à la qualité, au financement, aux grèves, au sectarisme religieux, ou encore à la stabilité du calendrier universitaire – autant de points que le système privé est parvenu à maîtriser dans une plus large mesure. Notre analyse nous conduit toutefois à souligner que l'accès au système universitaire privé a un coût prohibitif pour la plupart des candidats potentiels qualifiés, issus de milieux défavorisés. Enfin, cette étude recommande, outre des dispositifs spéciaux d'octroi de bourses, la mise en œuvre d'un programme spécifique d'aide aux étudiants, associé à un système de remboursement traçable et institutionnalisé s'inspirant des modèles adoptés dans certains pays développés.

Introduction

Aperçu de la situation en Afrique

En Afrique, l'émergence des universités privées est un phénomène relativement récent. Il y a quelques années encore, tous les établissements d'enseignement supérieur étaient en effet détenus par les pouvoirs publics (Ajayi, 1990). Ce système, hérité des administrations coloniales après la Seconde Guerre mondiale, reposait sur l'idée selon laquelle les services à caractère social relevaient de la responsabilité des États, et que l'enseignement supérieur privé risquait d'être non seulement très cher, mais également inapte à concurrencer réellement le secteur public.

Dans les années 90, la position des gouvernements africains a toutefois commencé à évoluer. Ainsi, Sanyal (1998) évoque en ces termes les efforts menés par le gouvernement tunisien en vue de favoriser la reconnaissance du rôle joué par le secteur privé dans la fourniture d'enseignement supérieur : « Il est désormais essentiel de favoriser la participation du secteur privé, mais aussi d'élaborer un cadre légal pour l'enseignement supérieur privé, compte tenu de la nécessité de diversifier les ressources pédagogiques et financières. »

Absent du paysage africain jusqu'à la fin des années 80, l'enseignement universitaire privé n'a pas cessé de se développer en Afrique depuis les années 90. D'après une étude d'Altbach et Teffera (2003), les universités privées ont bel et bien fait leur apparition dans de nombreux pays d'Afrique. Subostzky (2003) fait également état d'une prolifération rapide des universités en Afrique du Sud, sous l'impulsion des établissements locaux, mais aussi des fournisseurs transfrontaliers principalement originaires d'Australie, des États-Unis et du Royaume-Uni.

En Tunisie, où l'enseignement supérieur privé est désormais légalement reconnu, le nombre total d'inscriptions dans les établissements d'enseignement supérieur s'élevait en 2000 à 207 000, dont 3 500 dans 6 universités privées (agrées).

Au Zimbabwe, l'enseignement supérieur privé a vu le jour en mars 1992; en 2001, les quatre universités privées du pays comptaient 1 681 étudiants au total. Ces établissements sont l'Université d'Afrique (qui appartient à l'Union de l'Église évangélique méthodiste), l'Université de Solusi (financée par l'Église adventiste du septième jour), l'Université catholique du Zimbabwe et la Faculté d'Arrupe (faculté exclusivement jésuite affiliée à l'Université du

Zimbabwe). Ces établissements bénéficient tous du soutien de missions religieuses, à l'instar du Kenya où, hormis 7 universités nationales et 17 universités privées dotées d'une charte définitive ou provisoire, tous les établissements d'enseignement supérieur sont financés par des organisations religieuses. Seule exception à signaler : l'Université internationale des États-Unis.

Le cas du Nigeria

La Constitution du Nigeria (1979) distingue deux grands ensembles de domaines, selon qu'ils figurent sur la liste législative exclusive ou sur la liste législative conjointe (la première relevant exclusivement de la compétence du gouvernement fédéral, tandis que la seconde incombe conjointement au gouvernement fédéral et aux administrations d'États fédérés). Le Nigeria a vécu pendant 13 ans (1966-1979) sous une dictature militaire; à cette époque, la création des universités relevait ainsi du droit exclusif du gouvernement militaire fédéral, qui a eu la mainmise sur l'ensemble des universités dès 1975. La décision politique de prendre le contrôle du système universitaire a été validée par le décret militaire n° 46, en date de 1977. Celui-ci interdisait la création et l'acquisition des universités à l'ensemble des administrations d'États fédérés, des institutions bénévoles et des personnes privées. Ce décret dénonçait en outre le transfert constitutionnel de l'éducation de la liste législative exclusive à la liste législative conjointe, en vertu duquel les administrations d'États fédérés et les particuliers (ou organisations privées) étaient jusque là habilités à établir des universités. Une réforme du système fut initiée à la suite d'un procès entendu par la Cour suprême en 1983, adjugé en faveur du droit des intérêts privés à établir des universités au Nigeria. En l'espace de 6 mois, 26 universités privées ont alors vu le jour. Ce nouveau cadre légal ne comportait toutefois aucune disposition relative à la qualité, à la planification, ni au financement de l'enseignement supérieur (Aliyu, citant Beaver, 2004).

Face à la prolifération des universités privées enregistrée au début des années 80, associée à un risque de baisse de la qualité de l'enseignement dispensé, le gouvernement nigérian s'est vu contraint d'intervenir à plusieurs reprises. Le point d'orgue de cette série de mesures a été la promulgation, en 1984, du décret n° 14 relatif à l'abolition et à l'interdiction des universités privées, en application duquel toutes les universités existantes ont été fermées en vue de rétablir l'ordre au sein du sous-secteur de l'enseignement universitaire, alors en plein chaos. Selon nous, l'interdiction des universités privées (notamment de l'Université ouverte nationale, alors en projet) constitue une mesure rétrograde pour le système éducatif nigérian. Bien qu'interdit par décret militaire en 1984, le secteur universitaire privé a été restauré en mai 1999 par un autre régime militaire, qui a homologué les trois

premières universités privées. De 1999 à l'heure où nous rédigeons ce rapport, de nombreuses autres universités privées ont vu le jour (on en comptait ainsi 24 en 2006); toutefois, les inscriptions y ont été plus lentes que celles effectuées dans les universités publiques, sans doute en raison du coût, de l'espace, de la rareté des programmes accrédités et des difficultés de recrutement du personnel enseignant.

Le présent article a pour objet d'analyser les facteurs favorables (moteurs) et les facteurs défavorables (entraves) au développement de l'enseignement universitaire privé au Nigeria. Nous passerons également en revue la structure des inscriptions dans ces universités, à l'aune de leurs capacités d'accueil respectives. Nous nous intéresserons par ailleurs aux demandes d'inscription préférentielles des candidats à l'examen national d'entrée dans l'enseignement supérieur (*University Matriculation Examinations, UME*). Nous analyserons ensuite les divers facteurs qui, au sein du sous-secteur de l'enseignement supérieur contemporain, ont créé des opportunités uniques de développement pour les universités privées au Nigeria. Cette étude avance enfin un certain nombre de prévisions pour les années à venir, et formule une série de recommandations.

Présentation des données

Axe de recherche n° 1 : quelle est la structure des inscriptions dans les universités privées au Nigeria?

Le tableau 2 présente les inscriptions dans les sept premières universités à avoir débuté les cours avant la rentrée d'octobre-novembre 2005. La capacité totale de ces 7 universités était de 28 539 étudiants, et le nombre total d'inscriptions dans ces établissements pour 2006 était de 19 740 étudiants. Ainsi, sur la période considérée, seule 68.8 % de la capacité totale a été utilisée, tandis que 31.2 % des places disponibles sont restées vacantes.

Par ailleurs, l'analyse de la structure des inscriptions dans chacun de ces 7 établissements révèle que 3 universités (n^{os} 1, 4 et 5) atteignent moins de la moitié de leur capacité d'accueil, tandis que les établissements n^{os} 2, 3 et 6 avoisinent le seuil des 100 %, et que l'université n^o 7 dépasse ce seuil.

Axe de recherche n° 2 : quels étaient les critères de choix et les préférences des candidats à l'UME concernant ces universités privées lors de la session d'admission de 2005?

D'après le tableau 3, à cette date, seule une université (Covenant) avait atteint sa capacité d'accueil maximale, enregistrant le plus grand nombre de candidatures UME (125 étudiants, soit 30.8 % du nombre total de candidats). L'Université Covenant était suivie par l'Université Babcock, qui totalisait 891 candidatures (soit 24.4 % du total), l'Université de la Madone,

Tableau 1. Liste des universités privées agréées au Nigeria, 2006

N°	Nom de l'université	N° d'immatriculation	Date de délivrance de l'agrément
1	Université Igbinedion, Okada	01	10 mai 1999
2	Université Babcock, Ilishan-Remo	02	10 mai 1999
3	Université de la Madone, Okija	03	10 mai 1999
4	Université Bowen, Iwo	04	31 juillet 2001
5	Université Covenant, Ota	05	12 février 2002
6	Université Pan-Africaine, Lagos	06	12 février 2002
7	Université Benson Idahosa, Benin	07	12 février 2002
8	Université Américaine ABTI, Yola	08	28 mai 2003
9	Université Ajayi Crowther, Oyo	09	7 janvier 2005
10	Université Al-Hikmah, Ilorin	10	7 janvier 2005
11	Université de Bingham, Enugu	11	7 janvier 2005
12	Université Caritas, Enugu	12	7 janvier 2005
13	Université municipale CETEP, Lagos	13	7 janvier 2005
14	Université de Katsina, Katsina	14	7 janvier 2005
15	Université Redeemers, Mowe	15	7 janvier 2005
16	Université de Lead-City, Ibadan	16	9 juin 2005
17	Université Technologique de Bells, Badagry	17	9 juin 2005
18	Université Crawford, Igbesa	18	9 juin 2005
19	Université Wukari Jubilee, Wukari	19	9 juin 2005
20	Université Crescent, Abeokuta	20	9 juin 2005
21	Université Novena, Ogume	21	9 juin 2005
22	Université de la Renaissance, Enugu	22	9 juin 2005
23	Université de Mkar, Mkar	23	9 juin 2005
24	Université Joseph Ayo Babalola, Ikeji Arakeji	24	6 mars 2006

Source : Commission nationale des universités (National Universities Commission, NUC) – liste publiée dans *The Guardian* (2006a).

Tableau 2. Structure des inscriptions dans les universités privées au Nigeria, 2006

N°	Nom de l'université	Nombre actuel d'inscriptions	Date de création	Capacité ¹	Inscriptions (%)	Différence	Sous-capacité/ surcapacité (%)
1	Université de la Madone, Okija	4 824	10 mai 1999	9 853	48.9	-5 029	-51.0
2	Université Babcock, Ilishan-Remo	3 609	12 mai 2002	4 075	88.5	-466	-11.4
3	Université Igbinedion, Okada	3 313	10 mai 1999	3 465	95.8	-152	-4.1
4	Université Benson Idahosa, Benin	1 916	12 février 2002	4 175	45.9	-2 259	-54.1
5	Université Pan-Africaine, Lagos	121	12 février 2002	870	13.9	-7,49	-86.0
6	Université Bowen, Iwo	1 759	31 juillet 2001	2 090	84.1	-331	-15.8
7	Université Covenant, Ota	4 198	12 février 2002	4 020	104.4	+178	+4.4
	Total	19 740		28 539	68.8	8 244	

1. La capacité désigne le nombre total d'étudiants qu'une université peut accueillir convenablement, au vu des ressources humaines et matérielles dont elle dispose.

Source : Commission nationale des universités (2005a).

Tableau 3. Demandes d'inscription préférentielles dans les universités privées formulées par les candidats à l'examen national (University Matriculation Examination, UME), 2005

Classement	Nom de l'université	Part du total (%)	Nombre de candidats à l'UME postulant à l'université
1	Université Covenant, Otta	30.78	1 125
2	Université Babcock, Ilishan-Remo	24.38	891
3	Université de la Madone, Okija	22.38	818
4	Université Igbiniedion, Okada	8.80	323
5	Université Bowen, Iwo	6.13	238
6	Université Benson Idahosa, Benin	6.05	221
7	Université Redeemers, Lagos	1.12	37
8	Université Ajayi Crowther, Oyo	0.03	1
9	Université Américaine ABTI, Yola	–	0
10	Université Caritas, Enugu	–	0
11	Université Al-Hikmat, Kastina	–	0
12	Université CETEP, Yaba	–	0
13	Université Technologique de Bells, Badagry	–	0
14	Université Crawford, Igbesa	–	0

Source : Commission nationale des universités (2005b).

avec 818 candidats (soit 22.4 % du total). Pour l'année 2005, seuls 3 654 candidats au total (soit seulement 0.4 %) ont opté pour une université privée, sur les 913 862 demandes d'admission soumises à l'ensemble des universités du Nigeria – bien qu'il n'y ait eu que 147 323 places disponibles pour l'année universitaire 2005/06. Cela s'explique peut-être par la façon dont le public percevait la qualité des infrastructures, des équipements, du recrutement et de la discipline dans ces établissements.

Axe de recherche n° 3 : quels ont été les moteurs et les entraves observés lors du processus d'ouverture du système d'enseignement supérieur nigérian au secteur privé?

En règle générale, deux facteurs expliquent la nécessité d'ouvrir le secteur universitaire aux fournisseurs privés; James (Sanyal, 1998) les présente de la façon suivante :

- excédent de la demande d'enseignement supérieur, lorsque la capacité d'absorption du système public (gratuit ou donnant lieu au paiement de droits d'inscription) est inférieure au nombre de candidats ;
- diversité des besoins d'enseignement à satisfaire, et hétérogénéité des préférences des candidats en matière de programmes et de méthodes pédagogiques, s'expliquant par des motifs religieux, linguistiques, culturels et ethniques d'une part, et par leurs besoins de compétences professionnelles spécifiques de l'autre.

Dans le cas du Nigeria, les moteurs du développement de l'université privée sont les suivants : capacité d'absorption insuffisante du système public, aggravée par la fréquence des réformes politiques; nombre accru de diplômés de l'enseignement secondaire; diminution du budget alloué à l'éducation; fréquence des grèves des professeurs et des élèves; sectarisme religieux accru des étudiants (affrontements, parfois très violents, entre différentes sectes secrètes dans l'ensemble du secteur d'enseignement supérieur), ainsi que de nombreuses autres difficultés ayant paralysé le système public.

Les entraves au développement du système universitaire privé sont notamment le niveau de pauvreté généralement élevé des Nigériens et le poids des dépenses requises pour suivre un enseignement universitaire privé. Or il n'existe que peu de dispositifs de bourses d'études ou de prêts destinés aux étudiants potentiels qualifiés désireux de bénéficier d'un enseignement de qualité.

Les paragraphes ci-dessous analysent ces moteurs et entraves de façon plus approfondie.

Moteurs de l'essor des universités privées

Capacité d'absorption insuffisante du système universitaire nigérian : nouvelles opportunités pour les établissements privés

Ces 15 dernières années, la carence du système universitaire public nigérian en termes de capacité d'accueil a atteint 25 %. Le Nigeria n'est pas le seul pays confronté à ce problème : en Colombie, Hernandez et Revelo (2003) ont ainsi constaté que le nombre de candidats à l'entrée à l'université, de l'ordre de 236 000 au début des années 80, avait atteint 582 000 en 2000. Le nombre insuffisant de places offertes par les établissements d'enseignement supérieur publics a eu pour effet un développement considérable du secteur privé. En 1997, en Colombie, les inscriptions en universités privées représentaient 67.8 % du nombre total d'inscrits. De même, au Nigeria, l'accumulation annuelle des candidats en âge de suivre un enseignement supérieur, et dont la demande n'avait pu être satisfaite, est devenue problématique. Ainsi, durant l'année universitaire 1995/96, le système public n'a pu absorber que 7.3 % du nombre total de candidatures – soit le taux d'admission universitaire (%) le plus bas depuis la création du Comité conjoint des admissions et des immatriculations (*Joint Admissions and Matriculation Board, JAMB*), en 1978. Cette grave pénurie a donc accru la nécessité d'établir des universités privées, autorisées de nouveau en 1999.

Le tableau 4 met en évidence la structure de l'offre et de la demande de places dans les universités au Nigeria.

Tableau 4. **Offre et demande de places dans les universités au Nigeria, 1990-2005**

Année	Nombre de candidats à l'UME	Nombre d'admissions à l'UME	Admissions (%)	Demande non satisfaite (%)
1990/91	287 572	48 504	16.9	83.1
1991/92	388 270	61 479	15.4	84.6
1992/93	357 950	57 685	16.1	83.9
1993/94	420 681	59 378	14.1	85.9
1994/95	–	–	–	–
1995/96	412 797	37 498	7.3	92.7
1996/97	376 829	79 904	16.8	83.2
1997/98	419 807	72 791	17.3	82.7
1998/99	321 368	78 550	24.4	81.2
1999/2000	418 928	78 550	18.8	81.2
2000/01	467 490	50 277	10.7	89.3
2001/02	842 072	95 199	11.3	88.7
2002/03	994 380	51 845	5.21	94.79
2003/04	1 046 950	105 157	10.04	89.96
2004/05	893 000	n.a.	n.a.	n.a.
2005/06	913 862	147 323	16.12	83.88

Sources : Bureau fédéral des statistiques (*Federal Office of Statistics, FOS*; plusieurs années), Comité conjoint des admissions et des immatriculations (*Joint Admissions and Matriculations Board, JAMB*; plusieurs années), Commission nationale des universités (2005b), Oyebadé (2005).

Réformes de l'enseignement supérieur : nouvelles opportunités pour les établissements privés

La Politique nationale de l'éducation (*National Policy on Education, NPE*) a été promulguée pour la première fois en 1977, puis révisée à trois reprises, en 1981, 1998 et 2004. De 1981 à 1997, l'enseignement universitaire n'était régi et administré que par le gouvernement : seuls le gouvernement fédéral et les administrations des États fédérés étaient habilités à établir des universités, et à en assurer le fonctionnement. Un tournant politique s'est amorcé en 1998. La NPE (république fédérale du Nigeria, 1998), article 6, paragraphe 53, stipulait ainsi que « les organisations bénévoles, les particuliers et les groupes privés étaient autorisés à établir des universités, à condition de se conformer aux exigences minimales de qualité définies par le gouvernement fédéral du Nigeria ». En cela, la NPE se faisait l'écho des dispositions constitutionnelles adoptées pour la première fois en 1979, et de la teneur du décret n° 9, en date de 1993, relatif à la participation du secteur privé à la création des universités et autres établissements éducatifs de niveau supérieur.

La Stratégie nationale de développement visant à promouvoir l'indépendance économique (*National Economic Empowerment Development Strategy, NEEDS*), mise en œuvre par le gouvernement Obasanjo (1999-mai 2007) en vue de réformer l'ensemble des secteurs économiques, a

souligné la nécessité de réformer le secteur de l'éducation. L'une des orientations prônées par la NEEDS est en effet de « mettre en place un environnement favorable et d'inciter le secteur privé, les organisations de la société civile, les communautés et les partenaires du développement à participer activement au renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement ». La Commission nationale des universités (*National Universities Commission*, NUC) s'est sérieusement attelée à la réalisation de cet objectif, si bien que son Comité permanent encadrant la création des universités privées (SCOPU) a d'ores et déjà reçu plus de 100 demandes d'autorisation. Ce comité a pour mission de déterminer l'état de préparation des institutions et des organisations ayant fait part de leur volonté d'établir une université privée. Il se charge également d'évaluer les demandes des organisations/organismes candidats à l'aune des critères de référence et des lignes directrices utilisés pour la création des établissements. Le SCOPU procède ensuite, sur le terrain, à une évaluation des installations, ce qui lui permet de déterminer visuellement si les candidats sont prêts. La Commission nationale des universités (2005a) a entériné la création de sept autres universités privées, leur attribuant les notes suivantes en matière d'adéquation des programmes et des installations :

1. Université technologique de Bells, 82.8 % ;
2. Université Crawford, 81.6 % ;
3. Université Joseph Ayo Babalola, 80.4 % ;
4. Université de la Renaissance, 80.8 % ;
5. Université Crescent, 77.1 % ;
6. Université de Mkar, 73.2 % ;
7. Université Wukari Jubilee, 62.7 %.

En vue de délivrer un agrément à ces universités, les dirigeants de la Commission nationale des universités ont étudié en détail le rapport rédigé par le SCOPU. La Commission nationale des universités (2005a) a ainsi déclaré : « Sur la centaine de demandes que nous traitons actuellement, les universités que nous examinons arrivaient en tête de liste : elles étaient les plus avancées en termes d'aptitude au lancement, les plus en adéquation aux besoins stratégiques du Nigeria en matière d'offre de programmes, et sont parvenues à satisfaire les exigences préalables à l'obtention de l'agrément. Nous sommes fiers de constater que la Commission nationale des universités (NUC) ne tardera pas à atteindre la limite supérieure du nombre d'universités privées qu'elle est en mesure de soumettre à un processus d'assurance qualité. »

Hausse du nombre de diplômés de l'enseignement secondaire : nouvelles opportunités pour les établissements privés

L'augmentation sans précédent du nombre de diplômés de l'enseignement secondaire a exercé une pression particulièrement forte sur le système d'enseignement supérieur, et notamment sur les universités. Entre 1999 et 2002, le nombre d'inscriptions en classe de terminale a enregistré des hausses plus ou moins fortes. La capacité d'accueil totale des universités était de 160 000 en 2004, et de 147 303 en 2005 (Okebukola 2004, 2005). Le tableau ci-dessous présente les statistiques relatives aux diplômés de l'enseignement secondaire, de 1999 à 2003.

Tableau 5. Statistiques nationales relatives aux inscriptions en classe de terminale et aux candidatures d'entrée à l'université

Année	Inscriptions en classe de terminale	Augmentation annuelle (%)	Candidatures
1999	511 328	–	–
2000	571 089	11.68	418 928
2001	622 248	8.95	467 490
2002	648 123	4.15	842 072
2003	791 123	22.06	893 000

Sources : Bureau fédéral des statistiques (2001), ministère fédéral de l'Éducation (2003a, 2003b).

Le tableau 5 indique une hausse annuelle du nombre d'étudiants diplômés de l'enseignement supérieur. En comparant les chiffres relatifs aux candidats potentiels à l'entrée à l'université entre 1999 et 2003, et le nombre de candidatures effectives, nous avons constaté que le nombre de candidats a été multiplié par deux entre les années 2001/02 et 2002/03, où le nombre total de candidatures a atteint 842 079. Cela signifie que les étudiants qui n'ont pas été admis la première année ont été nombreux à postuler de nouveau pour entrer à l'université l'année suivante. Par ailleurs, en 2005, le Comité conjoint des admissions et des immatriculations n'a recensé que 150 000 candidatures adressées aux 150 instituts supérieurs d'enseignement professionnel polyvalent ou spécialisé et aux facultés du Nigeria, ce qui laisse supposer que le nombre de demandes en faveur des cursus et programmes subordonnés à l'obtention de l'UME est d'autant plus important. Les hausses du nombre de diplômés de l'enseignement secondaire (exprimées sous forme de pourcentages) sont par ailleurs régulières et marquées. Elles constituent l'un des facteurs à l'origine de la croissance de l'enseignement universitaire privé : en effet, les parents aisés se tournent automatiquement vers l'alternative offerte par l'université privée, au lieu d'attendre en vain qu'une place se libère pour leur enfant au sein du système public, en nette surcapacité.

Baisse du montant des fonds publics alloués à l'enseignement

Le système éducatif nigérian (considéré du primaire à l'enseignement supérieur) a connu au fil des ans un essor sans précédent. La croissance et l'expansion de l'enseignement supérieur, notamment, a en effet largement dépassé toutes les prévisions. La Commission nationale des universités (Saint, Hartnett et Strassner, 2003) a ainsi constaté que le Système universitaire fédéral du Nigeria a enregistré une croissance annuelle de 12 % dans les années 90, totalisant 325 299 étudiants en 2000. S'appuyant sur les archives de la Commission nationale des universités pour effectuer ses calculs, Ilusanya (2007) a noté qu'à la fin de l'année 2005, le nombre total d'étudiants inscrits dans les 25 universités financées par le gouvernement fédéral (en excluant l'Université ouverte nationale) avait atteint 442 864, et que celui des étudiants inscrits dans les universités financées par les États fédérés s'élevait à 265 166. En l'absence de mécanisme de régulation, le coût induit par le fonctionnement du système universitaire fédéral avait atteint 210 millions USD en 1999. L'allocation courante par étudiant universitaire inscrit dans le système fédéral a ainsi diminué comme peau de chagrin, passant de 610 USD en 1990 à 360 USD en 1999 (Saint, Hartnett et Strassner, 2003). Balami (2004) a en outre noté qu'à l'inverse des autres sous-systèmes fédéraux, le secteur éducatif se voyait généralement allouer une petite part du budget au niveau infranational (États et collectivités locales). L'incapacité chronique du gouvernement fédéral à financer le système éducatif, qu'il avait par ailleurs laissé se développer de façon anarchique, est devenue de plus en plus évidente, au vu de la baisse constante des montants alloués à ce secteur, pourtant en pleine expansion.

Il ressort du tableau 6 que la part du budget fédéral allouée à l'éducation a enregistré de fortes variations entre 1989 et 2003. Exprimée en pourcentage, cette part a ainsi atteint son niveau le plus bas en 2003, où le gouvernement n'a consacré qu'1.81 % de son budget à l'éducation, ce qui était bien loin des 26 % recommandés par l'UNESCO dans le cas des pays en développement. Cette baisse des montants alloués au secteur éducatif dans le budget national s'est également traduite par une diminution du financement du sous-secteur de l'enseignement supérieur. La qualité et la quantité des installations et infrastructures universitaires ont ainsi fini par baisser à leur tour, régression aggravée par les difficultés de recrutement du personnel enseignant et par la nette diminution de l'efficacité du système dans son ensemble. Saint, Hartnett et Strassner (2003) ont constaté que les mesures prises pour augmenter les inscriptions et améliorer la qualité de l'enseignement dispensé pâtissaient lourdement de la pénurie de personnel universitaire qualifié. Entre 1997 et 1999, les effectifs du personnel ont en effet enregistré une baisse de 12 %, alors même que le nombre d'inscriptions augmentait de 13 %. Dans sa *Monday Memo* en date du 9 janvier 2006, la Commission nationale des

Tableau 6. **Part du secteur éducatif dans le budget fédéral, 1989-2003**
(millions NGN)

Année	Budget annuel	Budget alloué à l'éducation	Part du budget total (%)
1989	30 107.0	1 941.7	6.45
1990	40 660.7	2 204.7	5.45
1991	38 665.9	1 787.6	4.62
1992	52 036.4	2 392.9	4.00
1993	111 616.5	7 999.1	7.20
1994	69 200.0	10 283.8	14.86
1995	111 457.5	12 816.4	11.50
1996	121 221.9	15 351.7	10.81
1997	188 089.3	16 841.2	11.53
1998	246 342.4	23 668.1	9.61
1999	249 000.0	27 710.0	11.13
2000	677 510.0	50 660.0	8.36
2001	894 200.0	626 000.0	7.0
2002	n.d.	n.d.	-
2003	765 000.0	13 500.0	1.81

Sources : Ministère fédéral de l'Éducation (2003b), Arikewuyo (2004), Banque centrale du Nigeria (plusieurs années).

universités confirmait que les universités souffraient toujours d'un manque de moyens à cette époque.

Les 26 universités des États fédérés recevaient au total près de 35 milliards NGN de la part des administrations des États, soit nettement moins que les 50 milliards NGN perçus par les 26 universités fédérales (montant toutefois bien inférieur à celui permettant d'assurer la qualité des établissements). Compte tenu de son incapacité à financer ne serait-ce que le système d'enseignement supérieur existant, et de la demande sociale accrue en faveur de l'enseignement supérieur, le gouvernement a donc été amené à recentrer sa politique d'enseignement supérieur.

De même, en Colombie, l'incapacité du gouvernement à allouer des fonds suffisants au système d'enseignement supérieur existant a contribué à la croissance du secteur privé, et à l'émergence de nombreux programmes et établissements privés proposant des services d'enseignement supérieur de qualité et de pertinence variables (Hernandez et Revelo, 2003). Par ses efforts de réforme et sa volonté politique, le gouvernement nigérian actuel a favorisé l'ouverture de l'enseignement universitaire au secteur privé, et délivré un agrément à 24 universités privées depuis son arrivée au pouvoir en 1999 (sans compter les trois établissements agréés par le gouvernement militaire en 1999, à la fin de son mandat).

Entre 1997 et 2003, la part du budget fédéral allouée à l'éducation n'a pas dépassé 12 %, la tendance observée étant nettement orientée à la baisse. Les

difficultés financières de ces établissements, qui ont eu un effet néfaste sur la qualité, ont ouvert la voie à l'ouverture d'universités privées ayant pour mission première de fournir un enseignement universitaire de qualité. Avec la diminution des fonds alloués, les environnements universitaires se sont détériorés, perdant ainsi la confiance du public, qui a déserté les établissements publics. La situation était en fait comparable à ce qui était observé aux niveaux inférieurs, tels que l'enseignement primaire ou secondaire : combinée à un climat scolaire défavorable, l'érosion de la qualité du système a eu pour effet de réduire le soutien dont bénéficiaient les écoles des États fédérés, ce qui a permis aux établissements privés de prospérer voire, dans certains États nigériens, d'être plus nombreux que les écoles publiques.

Multiplication des grèves dans les universités publiques : nouvelles opportunités de développement offertes aux établissements privés

Les universités du Nigeria sont célèbres dans le monde entier pour la fréquence des grèves de leur personnel. Ilusanya (2005b) a fait état de la multitude de syndicats présents dans le système universitaire, qui se livrent souvent à ce que l'on peut appeler une « surenchère de grèves », nées d'un constat de « parité » et de « disparités » en termes de salaires, de traitements, d'indemnités et de conditions de travail au sein du système. Déplorant la fréquence des grèves dans les universités du Nigeria, Okebukola (2003) déclarait ainsi « qu'avec 36 mois de fermeture des établissements sur la période 1993-2005, le pays pouvait prétendre à la médaille d'or, peu reluisante, des grèves dans les universités, et peut-être à un encart du même acabit dans le *Guinness Books of Records*, en tant que premier pays au monde en termes de fréquence des grèves universitaires ».

Le Rapport sur l'état du secteur de l'éducation, publié en 2003, allait lui aussi dans ce sens, confirmant le fait que les universités avaient été fermées pendant 36 mois entre 1993 et 2003, ce qui équivaut à près de 4 années scolaires. En outre, Ilusanya (2005b) indiquait qu'au Nigeria, entre décembre 2002 et mai 2003, toutes les universités publiques étaient fermées pour cause de grève, et que seuls les établissements privés dispensaient encore des cours à leurs étudiants. En raison des grèves, les étudiants des universités publiques ignoraient à quel moment ils seraient diplômés. De nombreuses familles ont alors commencé à envoyer leurs enfants dans les pays voisins, où les calendriers universitaires étaient plus stables, afin qu'ils y terminent leurs études. Okebukola (2003) soulignait que les grèves qui ont paralysé les universités du Nigeria en 2003 ont représenté une lourde perte pour le pays. Outre une perte financière, la Commission nationale des universités a en effet identifié comme conséquences des grèves une dévaluation des qualifications universitaires, un manque à gagner en termes

de connaissances et de compétences, ainsi que la perte des bourses d'études à l'étranger. Ces grèves ont également eu un coût social, lié notamment à la participation accrue des étudiants, désœuvrés, à des activités antisociales, et à la hausse du nombre de cas de grossesses non-désirées et de décès dans des accidents de la route recensés dans la population étudiante. Le coût économique des grèves a donc été supporté par les étudiants, les parents, les établissements et le pays dans son ensemble. Certaines familles ont choisi d'éviter ces coûts en se tournant vers le système d'enseignement supérieur privé. Les grèves ont donc instauré un climat propice à l'essor des universités privées.

Les grèves qui ont paralysé les établissements publics ont empêché l'ensemble des universités du Nigeria d'accueillir de nouveaux élèves durant l'année scolaire 1993/94. En septembre 2005, alors que les universités auraient dû entamer l'année 2005/06, certaines ont fusionné deux sessions d'admission. Ce fut le cas de l'Université du Bénin en 2000 (Ilusanya, 2005b); l'Université d'Ibadan, quant à elle, n'a pu admettre aucun nouveau candidat à la rentrée 2005, parce qu'il lui fallait traiter les candidatures de 2004/05, restées en souffrance.

Sectarisme religieux

Le sectarisme religieux est un autre fléau ayant contribué à saper la crédibilité des universités publiques au Nigeria. Ce terme recouvre une réalité dans laquelle certains groupes d'étudiants secrets et officieux sèment la terreur en tuant, violant et mutilant des étudiants et des membres du personnel innocents, ainsi que les membres des groupes rivaux. Les premiers groupes de ce type ont fait leur apparition dans les années 50, évoluant en sociétés secrètes jusqu'aux années 90. D'après Olugbile (2005), la situation était alors si catastrophique que pas un semestre ne se passait sans que l'on n'entende parler d'affrontements religieux, qui laissaient derrière eux de terribles récits de violences, de meurtres, de mutilations, de viols, de destruction de biens, et des traces indélébiles dans la mémoire des gens. Ilusanya (2005a) a ainsi recensé plus de 33 décès d'étudiants sur la période 1986-1996, ainsi qu'au moins 7 décès parmi les membres du personnel enseignant. S'appuyant sur 4 articles parus dans la presse suite à des décès d'étudiants liés au sectarisme religieux, Olugbile (2005) constatait que 47 étudiants, inscrits dans 13 établissements d'enseignement supérieur nigériens, avaient été tués entre mars 2003 et août 2004 (ce chiffre prend en compte les décès survenus dans les établissements supérieurs d'enseignement professionnel polyvalent). Le tableau 7 présente le nom des établissements concernés, la période des meurtres, ainsi que le nombre d'étudiants tués dans des affrontements religieux entre mars 2003 et août 2004.

Tableau 7. **Décès liés au sectarisme religieux recensés dans les établissements d'enseignement supérieur nigériens, 2003-04**

N°	Nom de l'établissement	Période	Type d'établissement	Nombre de décès
1	Université de l'État d'Ebonyi, Abakaliki	Juillet 2003	Public	6
2	Université de l'État de Lagos, Ojo	Août 2003-2004	Public	5
3	Institut supérieur d'enseignement professionnel polyvalent de l'État de Kwara, Ilorin	Mars-août 2003	Public	5
4	Institut supérieur fédéral d'enseignement professionnel polyvalent, Ilaro	Juin 2003-janvier 2004	Public	3
5	Université d'Ilorin, Ilorin	Mars 2003	Public	1
6	Faculté technologique de l'État d'Osun, Iree	Février 2004	Public	2
7	Université des sciences et technologies de l'État d'Enugu, Enugu	Avril 2004	Public	1
8	Université Olabisi Onabanjo, Ago-Iwoye	Juin 2004	Public	2
9	Institut supérieur d'enseignement professionnel polyvalent, Ibadan	2003-2004	Public	7
10	Université d'Ibadan, Ibadan	Juillet 2004	Public	4
11	Institut supérieur fédéral d'enseignement professionnel polyvalent Kaura Namoda, Zamfara	Juin 2004	Public	2
12	Institut supérieur d'enseignement professionnel polyvalent de l'État de Lagos, Isolo	Avril-mai 2004	Public	4
13	Université de Port-Harcourt, Port-Harcourt	2003	Public	5
				47 au total

Source : Olugbile (2005).

Les statistiques montrent que 47 étudiants ont été tués au cours de la période de 18 mois allant de mars 2003 à juillet 2004. Ces meurtres ont tous eu lieu dans des établissements publics. Face à la réalité de cette menace dans les établissements publics ces dix dernières années, et à l'incapacité évidente des autorités à trouver une solution durable malgré de sérieux efforts, de nombreux parents évitent délibérément les universités publiques et optent pour le système privé, mieux encadré et davantage contrôlé.

Entraves à l'essor des universités privées

Pauvreté

Il existe toutefois un certain nombre d'entraves à la croissance des universités privées au Nigeria. Malgré la présence des candidats à l'admission en université, le montant des revenus disponibles utilisables pour les inscriptions dans l'enseignement universitaire peut peser lourdement sur les choix des parents et des étudiants. Du primaire à l'enseignement supérieur, la pauvreté a traditionnellement une influence déterminante sur les inscriptions et la fréquentation scolaires. Ekaguere (cité dans Ehiamentalor, 2005) constatait

ainsi que lorsque les données relatives à l'inscription scolaire des enfants de six ans étaient classées par niveau de revenus familiaux, il s'avérait que 83.1 % des foyers issus des classes moyennes et seulement 21.1 % des foyers défavorisés inscrivait leurs enfants dans l'enseignement primaire. Ehiametalor (2005) s'est efforcé d'identifier les facteurs susceptibles d'empêcher les élèves de suivre un enseignement secondaire : 50.3 % des élèves interrogés ont alors mentionné comme facteur central les difficultés financières auxquelles était confrontée leur famille. Dans son numéro du 19 août 2004, *The Guardian* expliquait que 89 millions de Nigériens vivaient avec moins d'un dollar US par jour, et que 70.2 % des foyers ne pouvaient par conséquent se permettre d'inscrire leur(s) enfant(s) à l'école primaire. Ainsi, seules 29.8 % des familles vivaient alors avec plus d'un dollar US par jour (soit 140 NGN), selon le ministre nigérian du Travail et de la Productivité. Le pays compte 126 millions d'habitants; cela signifie que près de 89 millions de personnes vivent dans une misère totale, ce qui fait du Nigeria un pays présentant l'une des concentrations de personnes pauvres les plus élevées au monde.

En 2005, l'Étude par pays consacrée par le ministère britannique du Développement International (*UK Department for International Development*, DFID) à l'état de pauvreté du Nigeria a également mis en évidence le rôle de frein joué par la pauvreté. Le rapport expliquait que 90 millions de personnes, ayant accès à moins de 127 NGN par jour (soit moins d'un dollar US) vivaient dans des conditions de pauvreté absolue (DIFD Nigeria, 2005). Ce problème de pauvreté n'affecte pas seulement le volume d'inscriptions dans l'enseignement primaire et secondaire, mais également la tendance marquée par les inscriptions dans les universités privées. Ainsi, sur les sept universités privées qui étaient opérationnelles en octobre 2005, seule une d'entre elles affichait un volume d'inscriptions égal à la capacité offerte; bien qu'ouvertes depuis six ans, les six autres étaient en sous-capacité. Comparant cette situation au pourcentage élevé de demandes non-satisfaites recensées dans les universités publiques (voir le tableau 4), on peut s'étonner du fait que ces candidats non-satisfaits n'aient pas postulé pour être admis dans les universités privées qui étaient en sous-capacité. La conclusion inévitable est que le niveau de pauvreté de la majorité des candidats rendait tout simplement ce choix impossible. La pauvreté annihile donc l'efficacité de l'initiative politique prise par le gouvernement lorsque celui-ci a décidé d'homologuer davantage d'universités; en effet, les mesures destinées à pallier la crise des inscriptions et de la demande sont vouées à l'échec si elles ne s'accompagnent d'aucune campagne de lutte contre la pauvreté, qui permettrait d'assurer l'indépendance économique des citoyens.

Coût de l'enseignement universitaire privé

Le coût de l'enseignement universitaire privé est lié au problème de la pauvreté. En effet, si ce coût est largement supérieur au niveau de revenu des candidats potentiels à l'inscription, alors il devient une entrave au développement de l'enseignement universitaire privé. Au Nigeria, le coût de l'inscription en université privée n'est pas contrôlé, et résulte principalement des forces du marché, ce en quoi le fonctionnement du système privé nigérian s'avère inférieur à celui adopté dans des pays tels que les Philippines, où les universités privées sont nombreuses. Arcelo (2003) constatait ainsi qu'aux Philippines, des réglementations ont été mises en place pour limiter la hausse des droits d'inscription exigés par les établissements d'enseignement supérieur privés. Tout d'abord, les propriétaires des établissements d'enseignement privés ne peuvent conserver, au final, que 10 % du surcroît de revenus généré par la hausse des droits d'inscription. Toute hausse nécessite par ailleurs la consultation préalable des étudiants. De plus, 70 % des revenus supplémentaires doivent être utilisés pour augmenter les salaires, 20 % étant affectés aux dépenses de maintenance et de fonctionnement, et les 10 % restants pouvant être réinvestis par les propriétaires des établissements. Le système mis en place aux Philippines permet à davantage d'étudiants de s'inscrire dans l'enseignement universitaire privé; au Nigeria, à l'inverse, certains propriétaires d'établissements privés sont accusés d'exploiter les candidats en réalisant d'énormes profits à leurs dépens. L'absence de réglementation concernant la structure des droits d'inscription risque, au final, de saper les objectifs de la libéralisation du secteur de l'enseignement supérieur, conçue à l'origine pour faciliter l'accès des étudiants potentiels aux universités privées. Le coût élevé de l'enseignement supérieur privé, compris à l'heure actuelle entre 250 000 NGN et 800 000 NGN par année scolaire, explique sans doute le déficit d'inscriptions observé dans les universités privées ayant ouvert récemment.

Conclusion

Au Nigeria, l'enseignement universitaire privé s'est développé à un rythme régulier, passant de 3 établissements en 1999 à 24 en 2006. Il s'avère que le pays pourrait compter, dans un avenir proche, davantage d'universités privées que d'universités publiques. Les établissements privés continuent en effet de se multiplier et de se développer, bénéficiant en cela de certaines des difficultés auxquelles sont confrontées les universités des États et les universités fédérales. La structure sociale, en raison de laquelle la demande de places est en permanence nettement supérieure à l'offre, les réformes successives de la politique gouvernementale, la baisse du budget alloué à l'enseignement supérieur, et la multiplication des grèves et des affrontements

liés au sectarisme religieux, sont autant de facteurs ayant offerts aux universités privées des opportunités majeures de développement.

Toutefois, le coût de l'enseignement universitaire privé et le niveau de pauvreté de la population risquent, au final, de devenir la pierre d'achoppement de la croissance et de la consolidation des initiatives gouvernementales. Il est donc essentiel de concevoir un programme d'aide aux étudiants plus efficace et maniable, en vue de permettre aux candidats désireux de suivre un enseignement universitaire privé d'avoir recours à un mécanisme de prêt basé sur un système de remboursement traçable et institutionnalisé. Bien que certains désapprouvent cette idée, rappelant à quel point le Comité des prêts aux étudiants (*Students' Loans Board*) périlait dans les années 80, nous pensons que les leçons tirées de cette expérience pourraient servir à mettre en place un système d'aide aux étudiants qui ne présente pas les défauts du précédent. Sans cela, les efforts du gouvernement en vue d'élargir l'accès à l'enseignement supérieur seront réduits à néant, sous l'effet combiné du coût élevé de l'enseignement universitaire privé et de la pauvreté, menaçant non seulement l'enseignement supérieur, mais également les niveaux primaire et secondaire.

Bien qu'imposant des droits de scolarité élevés, certains établissements qui ont ouvert récemment au Nigeria, tels que l'Université américaine du Nigeria ABTI (AAUN, à Yola), ont mis en place des dispositifs d'octroi de bourses destinés aux dix candidats ayant obtenu les meilleurs résultats à l'examen d'entrée (UME) et aux examens de passage (*The Guardian*, 2006b). Nous considérons cette initiative comme une bonne pratique qui devrait être adoptée par d'autres établissements, en vue de rehausser encore l'image de l'enseignement supérieur privé au Nigeria.

Les auteurs :

Gboyega Ilusanya

Chargé de recherche et de formation

National Institute for Educational Planning and Administration, NIEPA

PMB 562 – État d'Ondo

Nigeria

E-mail : gboyegaillusanya@yahoo.co.uk

S.A. Oyebade, Docteur

Maître de conférence principal

Département d'administration éducative

University of Lagos

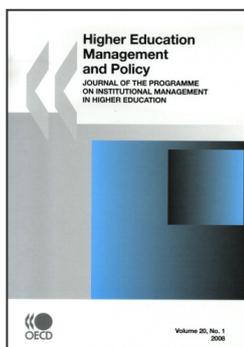
Nigeria

E-mail : oyebadestephen@yahoo.com

Références

- Ajayi, T. (1990), « Financing Education in the Third World Countries », rapport de recherche de l'IIEP.
- Altbach, P. et D. Teffera (éd.) (2003), *African Higher Education: An International Reference Handbook*, Indiana University Press, Bloomington, Indiana, résumé consulté le 15 mai 2005 à l'adresse www.bc.edu/bc_org/avp/soe/cihe/inhea/profiles.htm.
- Arcelo, A.A. (2003), *The Pursuit of Continuing Quality in Higher Education through Accreditation: The Philippines Experience*, IIEP, Paris.
- Arikewuyo, M. (2004), « Effective Funding and Quality Assurance in the Nigerian Education System », compte rendu de la 1^{re} Conférence nationale sur le thème « Assuring Quality in School Practices and Strategies », Université Olabisi Onabanjo, Ago-Iwoye.
- Balami, D.H. (2004), « Financing Education in Nigeria », in G.A.E. Makoju, R. Nwangwu et D.C. Taylor (éd.), *The Financing of Education in Nigeria*, analyse du secteur éducatif, Abuja.
- Banque centrale du Nigeria (plusieurs années), *Annual Report*, Lagos et Abuja.
- Beaver, T. (2004), « Private Higher Education in Africa: Six Countries Case Studies », in T. Zeleza et A. Olukoshi (éd.), *African Universities in the 21st Century*, Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), Dakar, pp. 69-83.
- Bureau fédéral des statistiques (FOS) (plusieurs années), *Annual Abstracts of Statistics*, FOS, Abuja.
- Comité conjoint des admissions et des immatriculations (JAMB) (plusieurs années), *Annual Reports*, JAMB, Abuja.
- Commission nationale des universités (NUC) (2005a), « Field Work and Computations », *Monday Memo*, vol. 4, n° 9, National Universities Commission (NUC), 28 février, Abuja.
- Commission nationale des universités (NUC) (2005b), *Monday Memo*, 4 octobre, Abuja.
- Commission nationale des universités (NUC) (2006), *Monday Memo*, 9 janvier, Abuja.
- DFID Nigeria (2005), « DFID Alerts Nigeria on MDG Attainment », *The Punch*, 14 décembre, Lagos, p. 23.
- Ehiometalor, E.T. (2005), « Issues of Access, Equity and Private Sector Participation in the Deregulation of Education », in G.O. Akpa, S.U. Udoh et E.O. Fagbamiye (éd.), *Deregulating the Provision and Management of Education in Nigeria*, Association nigérienne de planification et d'administration éducatives (NAEAP), Jos, p. 259.
- Ministère fédéral de l'Éducation (2003a), *Education Sector Status Report*, Abuja.
- Ministère fédéral de l'Éducation (2003b), *National School Census: Secondary Education Statistics – Enrolment and Teacher Information*, Abuja.
- Hernandez, C.A. et R.J. Revelo (2003), *The National Association System in Colombia*, IIEP, Paris.
- Ilusanya, G. (2005a), « Cultism and Violent Behaviour in Tertiary Institutions in Nigeria », *Zimbabwe Journal of Educational Research*, vol. 17, n° 1, Harare.
- Ilusanya, G. (2005b), « Staff Predicators of Industrial Conflict in a Nigerian University », *Journal of Educational Foundations*, Université du Nigeria, vol. 2, Nsukka.

- Ilusanya, G. (2007), « Growth of University Education in Nigeria: Trend and Demand Issues in Public and Private Universities in Studies », *Educational Planning and Administration*, vol. 3, n° 1, Institut national de planification et d'administration éducatives (NIEPA), Nigeria.
- Okebukola, P.A.O. (2003), « Government Loses 36 Billion to Strike », *The Guardian*, 17 juin, Lagos, p. 37.
- Okebukola, P.A.O. (2004), « Why Nigeria Needs Seventy Universities in Six Years », *The Guardian*, 19 août, Lagos, p. 51.
- Okebukola, P.A.O. (2005), « Long Walk to University Education », *The Punch*, 5 octobre, Lagos, p. 3.
- Olugbile, S. (2005), « Caging Cultism via Legislation », *The Punch*, 17 août, Lagos, p. 40.
- Oyebade, S.A. (2005), « Privatization of University Education in Nigeria: Implications for Educational Management », in G.O. Akpa, S.U. Udoh et E.O. Fagbamiye (éd.), *Deregulating the Provision and Management of Education in Nigeria*, NAEAP, Jos, pp. 235-244.
- République fédérale du Nigeria (1998), *National Policy on Education*, Nigerian Educational Research and Development Council Press, Lagos.
- Saint, W., T.A. Hartnett et E. Strassner (2003), « Higher Education in Nigeria: A Status Report », *Higher Education Policy*, vol. 16, n° 3, International Association of Universities, Pays-Bas, pp. 259-281.
- Sanyal, B.C. (1998), *Innovations in University Management*, UNESCO-IIEP, Paris.
- Subostzky, G. (2003), « The State of Higher Education in South Africa », in P. Altbach et D. Teffera (éd.), *African Higher Education: An International Reference Handbook*, Indiana University Press, Bloomington, Indiana, résumé consulté le 15 mai 2005 à l'adresse www.bc.edu/bc_org/avp/soe/cihe/inhea/profiles/South_Africa.htm.
- The Guardian (2006a), « Private Universities in Nigeria », *The Guardian*, 11 août, Lagos, p. 14.
- The Guardian (2006b), « How AAUN Intends to Produce World Class Graduates », *The Guardian*, 17 août, Lagos, p. 53.



Extrait de :
Higher Education Management and Policy

Accéder à cette revue :

<https://doi.org/10.1787/17269822>

Merci de citer cet article comme suit :

Ilusanya, Gboyeaga et S. A. Oyebade (2007), « Nigéria, d'un système universitaire dominé par les établissements publics aux initiatives politiques favorables à l'essor des universités privées : moteurs et entraves », *Higher Education Management and Policy*, vol. 20/1.

DOI: <https://doi.org/10.1787/hemp-v20-art4-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.